

## PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

### CQP : CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR PERISCOLAIRE

#### Qu'est-ce que c'est?

Le Certificat de Qualification Professionnelle est un premier niveau de qualification professionnelle dans l'animation.

Il est délivré par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 3 (ancien niveau 5).

Il est reconnu dans la convention collective de l'animation. Son obtention permet une équivalence avec l'UC4 du BPJEPS spécialité "Animation" - Mention "Loisirs Tous Publics" et des UC2 et UC4 du CPJEPS. Il permet d'exercer des fonctions d'animation en séjours de vacances ou ALSH.

L'animateur périscolaire est un salarié à temps partiel travaillant le plus souvent de 15 à 20 heures par "semaine scolaire" avant ou après la classe, parfois pendant la pause méridienne. Il travaille en direction des enfants (3 à 12 ans). Il est en relation avec les parents et les enseignants.

Il exerce ses fonctions sous la responsabilité du responsable administratif de la structure qui l'emploie et dans le cadre du projet et de l'organisation définis par ce dernier. Les trois grands blocs d'activités définis sont les suivants :

- Accueil des enfants et de leurs familles dans les temps périscolaires
- Conception d'un projet d'activités
- Conduite des temps d'animation périscolaire en direction des publics enfants.

#### Modalités d'accès à cette certification

Formation accessible à tous (18 ans minimum). Néanmoins la maîtrise de la lecture et de l'écriture est vivement conseillée, un niveau d'études égal ou supérieur à la classe de 3<sup>ème</sup> est souhaité.

Descriptif des composantes de la certification : La formation se décompose en 3UC ou Unités Capitalisables

UC 1 : Accueillir les publics, enfants et familles, dans des temps périscolaires  
UC 2 : Concevoir des projets d'animation en direction des publics enfants  
UC 3 : Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants

Modalités d'évaluation :  

- Présentation d'un compte-rendu d'animation
- Observation du poste de travail suivie d'un entretien avec le jury

Le CQP Animateur Péri-scolaire est délivré par la Commission paritaire nationale Emploi Formation de l'Animation ou CPNEF via l'obtention des trois unités capitalisées. La certification est soumise à un examen final, avec un entretien avec un jury.

## Inscriptions

Contacter un organisme de formation dans votre région. Pour information en Lorraine, voici référencés le(s) organisme(s) proposant cette formation (liste non exhaustive) :

### **UFCV LORRAINE**

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr/Nos-formations/M%C3%A9tier-de-l%20animation/CQP-AP-Animateur-Periscolaire>

### **LES FRANCAS GRAND EST**

<https://francas-grandest.fr/formation-professionnelle/>

## Avantages liés à la certification

Titre de niveau V référencé au Répertoire national, il confère à son détenteur :

- les prérogatives d'un animateur BAFA dans le cadre des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs)
- la dispense de 2 unités capitalisables du BPJEPS Loisirs Tous Publics

## Formation

Voir avec chaque organisme de formation, leurs modalités de formation

Sources :

RNCP Le Répertoire National des Certifications Professionnelles

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/28725>

<https://ifac-formation.fr/formations/professionnelles/92>